

## Ligne de paquebots transatlantiques.

Le nouveau ministère devant donner la décision finale à ce sujet, et en raison de l'importance qu'il y a de ne perdre que le moins de temps possible, peut-être penserez-vous qu'il serait avantageux de donner votre décision.

Votre dévoué, etc.

N. D.

Je retournai à Glasgow le même soir. Vendredi, je reçus la note ci-incluse de la part de M. Mercer, me demandant d'expédier copie des conditions à M. Chamberlain.

Je fus très surpris de recevoir une pareille demande, croyant que vous aviez vous-même donné copie de ces conditions. Je reçus aussi un câblegramme de Montréal, de la part du gouvernement, je crois, me demandant de donner à M. Chamberlain copie des conditions du contrat.

D'après ces instructions, j'écrivis la lettre dont je vous ai donné copie hier, au cours de laquelle vous verrez que je fais mention de la réception du câblegramme du Canada me demandant de donner à M. Chamberlain tous les renseignements qu'il désirerait avoir.

Samedi, pendant mon absence, un câblegramme m'arriva, me recommandant de vous donner, à vous aussi, copie des conditions du contrat.

Lundi, je vous télégraphiai que je vous les apporterais, ce que je fis.

Hier, je vous demandai permission de voir M. Chamberlain, croyant qu'il désirerait peut-être des détails au sujet de la lettre que je lui avais expédiée. Vous me donnâtes permission et je le vis.

Après avoir conversé un peu, M. Chamberlain me dit qu'il n'avait pas reçu ma copie des conditions du contrat, de la part du gouvernement du Canada. Je lui dis que les conditions imprimées que je lui avais expédiées avec la copie de notre soumission, étaient les conditions qui avaient été arrêtées, avec les quelques changements que je signalai. Mais, j'ajoutai : vous ne devez pas recevoir ces informations de ma part. Le haut commissaire est le seul qui puisse fournir ces détails officiellement, et si vous le permettez, je me retirerai dès maintenant de cette affaire. Toute cette question est entre les mains de sir Donald, et il vous donnera probablement tous les détails.

Je vous apportai alors copie de la soumission et des conditions.

N. D.

### *Service rapide des Postes.*

EUSTON HOTEL,  
LONDRES, 9 juillet 1896.

A l'honorable sir DONALD A. SMITH,  
Haut Commissaire du Canada.

CHER SIR DONALD.—Mon associé, M. Henry Allan, m'a expédié une dépêche d'Ottawa hier soir, à l'effet que l'arrêté en conseil concernant les arrangements pris avec les ministres, au sujet du service rapide des postes, a été présenté au gouverneur général. Ainsi, tout ce qui peut se faire avant que le gouvernement de Sa Majesté donne sa décision, est fait.

Je suppose que le contrat ne peut pas être présenté au parlement canadien avant d'avoir été approuvé par M. Chamberlain.

S'il en est ainsi, peut-être M. Chamberlain voudra-t-il s'en occuper immédiatement.

En ce qui concerne la date du commencement du service, ma dépêche m'annonce que, à part le temps alloué dans les cas de grève, tel que vous le prévoyez, sir Charles Tupper reconnaît que l'on devrait accorder une autre allocation en raison du temps déjà perdu et de la perte de temps inévitable d'ici à ce que nous soyons en état de